

Département de la Haute Garonne

Commune de St Gaudens

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
3^{ème} REVISION - 2^{ème} MODIFICATION

0-PARTIE ADMINISTRATIVE

0.2-AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

3^{EME} REVISION
2^{EME} MODIFICATION :

Approuvée le :

Exécutoire le :

3^{ème} révision - 2^{ème} modification du P.O.S. prescrite le :

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :

Atelier Sol et Cité
Gérard FRESQUET-Brigitte FRAUCIEL
Urbanistes opqu - Architectes dplg
23 route de Blagnac - 31200 TOULOUSE
Faubourg de Narcès - 46800 MONTCUQ
Tel : 05.61.57.86.43 - Fax : 05.61.57.97.78
E-Mail : contact@soletcite.com

0.2

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS 3EME REVISION – 2EME MODIFICATION

PREMIERE CONSULTATION DES SERVICES ET PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES ET RETOURS :

Les services qui ont répondu :

- DDT,
- Chambre d'Agriculture,
- CCI,
- Conseil Général : Direction des affaires économiques et du développement local,
- Région Midi-Pyrénées.



3469
courrier arrivé
le 19 DEC. 2012
VILLE de
SAINT GAUDENS

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires

Saint Gaudens, le

Service Territorial Sud

La Chef du Service Territorial Sud

Unité d'Aménagement Territorial

à

Affaire suivie par : Jean Charles Mourcy
Téléphone : 05 62 00 74 20
Télécopie : 05 62 00 74 21
Courriel : jean-charles.mourcy@haute-garonne.gouv.fr

Monsieur le Maire
31800 Saint Gaudens

OBJET : Commune de Saint Gaudens
Projet de modifications du plan d'occupation des sols (P.O.S.)

VOS RÉFÉR : MS/TG et votre dossier

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 23 Novembre 2012, vous m'avez transmis pour avis le projet de modifications du plan d'occupation des sols (P.O.S.).

Après examen du dossier, ce projet n'appelle pas de remarque particulière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Lydie Faute

MAIRIE DE ST GAUDENS
ARRIVÉ LE
20 DEC. 2012
SERVICE URBANISME

courrier arrivé
le 14 JAN. 2013 95
MAIRIE de
SAINT GAUDENS

MONSIEUR JEAN-RAYMOND LEPINAY
MAIRIE DE SAINT GAUDENS
RUE DE GOMETX - BP 163
31806 SAINT GAUDENS CEDEX

Réf : YP.CL.SD.2013_21
Pôle Territoires
Dossier suivi par : Christine LOBRY
Tél : 05 61 10 42 91

Toulouse, le 10 janvier 2013

Siège social

61 allée de Brienne BP 7044
31069 Toulouse cedex 7
Tél : 05.61.10.42.50
Fax : 05.61.23.45.98

Nord / Lauragais / Vallées

Maison des Vins
140 allée du château
31620 Fronton
Tél : 05.61.82.13.28
Fax : 05.61.82.51.88

1 av. Flandres Dunkerque
31460 Caraman
Tél : 05.61.27.83.37
Fax : 05.61.81.74.92

20 route d'Laples
31605 Muret cedex
Tél : 05.34.46.08.50
Fax : 05.61.51.34.69

Comminges / Volvestre

61 Espace Péguy
31800 St-Gaudens
Tél : 05.61.94.81.60
Fax : 05.61.94.81.65

Objet : 2^{ème} Modification du POS de la commune de Saint-Gaudens

Monsieur le Maire,


Vous nous avez transmis pour avis le dossier concernant la modification du POS

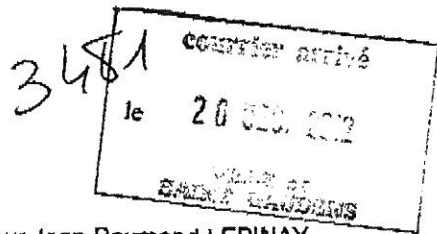
Après étude du projet, voici les remarques que nous formulons :

- **sur l'ouverture de la zone IINAF du secteur de Graouade-Borde basse (30ha)** : le secteur était déjà inscrit en réserve foncière pour une vocation économique. Cependant, compte tenu de la surface concernée (30ha) et des impacts possibles sur l'activité agricole (surfaces de prairies) il nous semble qu'un descriptif et une justification des besoins nouveaux serait à approfondir (au regard des autres zones et de leurs disponibilités foncières sur la commune et la communauté de communes).
- **Sur le secteur de la ZAC des « Landes » (8,9 ha)** : cette ZAC datant de 1996, le POS ne semble pas avoir inscrit en zone constructible ce secteur. Il s'agirait donc de créer une nouvelle zone 1NA c1. Dans ce cadre, ne faut-il pas réviser le POS pour mettre en œuvre cet ajout de terrains constructibles ?

Ainsi, notre avis sur ce projet est favorable, sous réserve de justifier plus précisément les besoins à court terme. Sachant par ailleurs que le POS est en cours de révision en PLU (qui pourrait intégrer ces changements en cohérence avec les enjeux communaux et supra communaux), nous sommes dans l'attente de justifications plus précises des besoins immédiats pour l'ouverture d'un total de près de 40ha de zones d'activités sur la commune.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos meilleures salutations.

Yvon PARAYRE,
Président




Monsieur Jean-Raymond LEPINAY
Maire
Mairie de Saint-Gaudens
Rue de Goumetx
BP 163
31806 SAINT-GAUDENS CEDEX

Toulouse, 17 décembre 2012

Objet :
Projet modification POS
Saint-Gaudens

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu consulter la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse concernant le projet de modification du POS de Saint-Gaudens et je vous en remercie.

L'examen de ce dossier par mes services a suscité certaines observations.

- Secteur Bordebasse - La Graouade

Les terrains situés le long de la Route du Circuit étaient précédemment classés en zone UF, or dans votre projet de modification du POS, vous proposez de les classer en INAf. On peut s'interroger sur cette modification, alors que des entreprises sont déjà implantées dans ce secteur et que ces terrains font partie de la « vitrine » de la zone.

- Secteur « les Landes » zone INA c1

Le règlement prévoit que seuls les commerces non alimentaires sont autorisés. L'interdiction d'implantation de commerces alimentaires ayant été levée sur la ZAC des Landes, il me semble que ce secteur devrait bénéficier de la même autorisation.

Enfin, je vous propose d'harmoniser les règles d'aménagement des places de stationnement pour les commerces en étendant les critères de la zone INAf (une place de stationnement pour 10m² de surface de vente pour les commerces de plus de 10m²) aux zones UF et INA c1.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

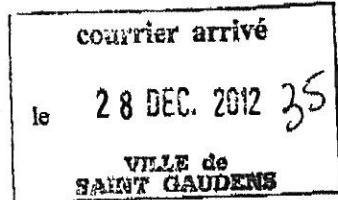
Alain DI CRESCENZO

HAUTE
GARONNE
CONSEIL GENERAL

DIRECTION
DES AFFAIRES
ECONOMIQUES ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL

Dossier suivi par :
Catherine TEULERE
Tél : 05 34 33 46 05
Fax : 05 34 33 43 90
Réf. à rappeler :
DAEDL/CT / /

Toulouse le 18 décembre 2012



Monsieur Jean-Raymond LEPINAY
Maire de Saint-Gaudens
Mairie de Saint-Gaudens
31800 SAINT-GAUDENS

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'accuser réception du dossier relatif au projet de modification n°2 du P.L.U. de votre commune.

Après consultation des services, je vous informe que ce dossier appelle, de ma part, les observations suivantes :

- Orientation d'Aménagement du site des Landes : la connexion du site à la RD 33r devra s'effectuer de l'autre côté de la zone INAc1 (voir flèche sur le schéma joint). En effet, le profil en long du pont qui franchit la bretelle de l'A64 est de nature à créer une gêne de visibilité ;

- Orientation d'Aménagement secteur INAf « La Graouade et Borde-Basse » : ce schéma fait apparaître le raccordement d'une cinquième branche sur le futur giratoire de la RD 21 et de la RD 21J.

Or, le dimensionnement géométrique de ce futur giratoire ne permet pas de créer une cinquième branche.

Il conviendrait de brancher plutôt l'accès sur la voie intracommunautaire qui débouche elle-même sur le giratoire ;

- la modification pourrait être l'occasion de mettre à jour la liste des emplacements réservés.

En effet, il est souhaitable que la réservation n°5, « Desserte sud » soit supprimée (aménagement réalisé).

CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA HAUTE-GARONNE
1, bd de la Marquette
31090 Toulouse Cedex 9
Tél. 05 34 33 32 31
www.haute-garonne.fr

D'autre part, le Conseil Général souhaite que l'emplacement réservé n°7 (« Elargissement de la RD39a et aménagement des carrefours RD39a et RD39, RD39a et RD9 »), situé en agglomération, ne figure plus à son bénéfice.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.


Pierre IZARD
Président du Conseil Général

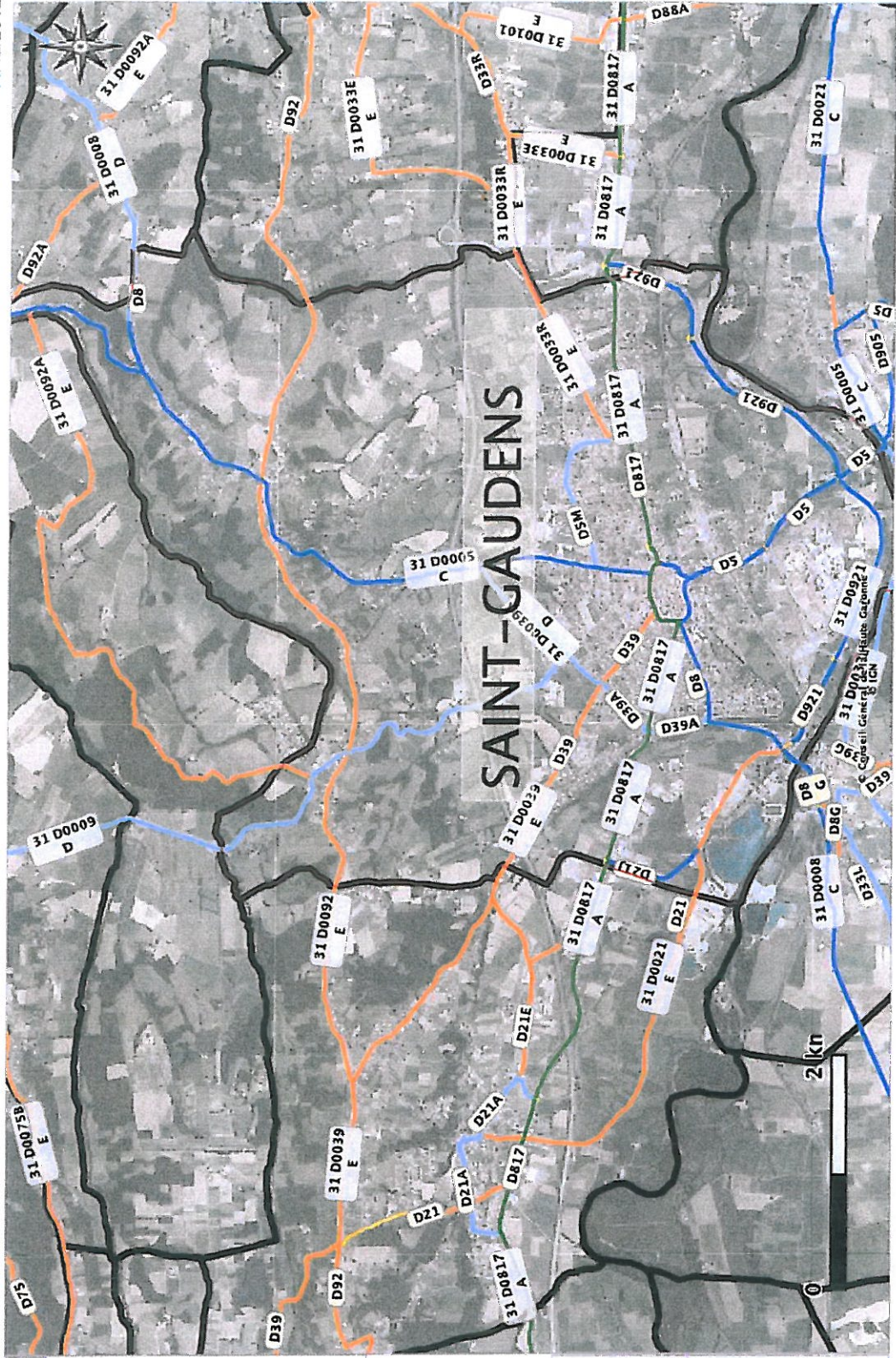
Routes Départementales sur la commune de SAINT-GAUDENS

11/12/2012

Légende

RD catégorie schéma directeur

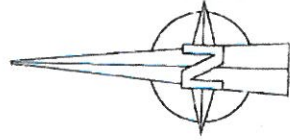
A	Communes
B	
C	
D	
E	
RD	



DVI / SEP

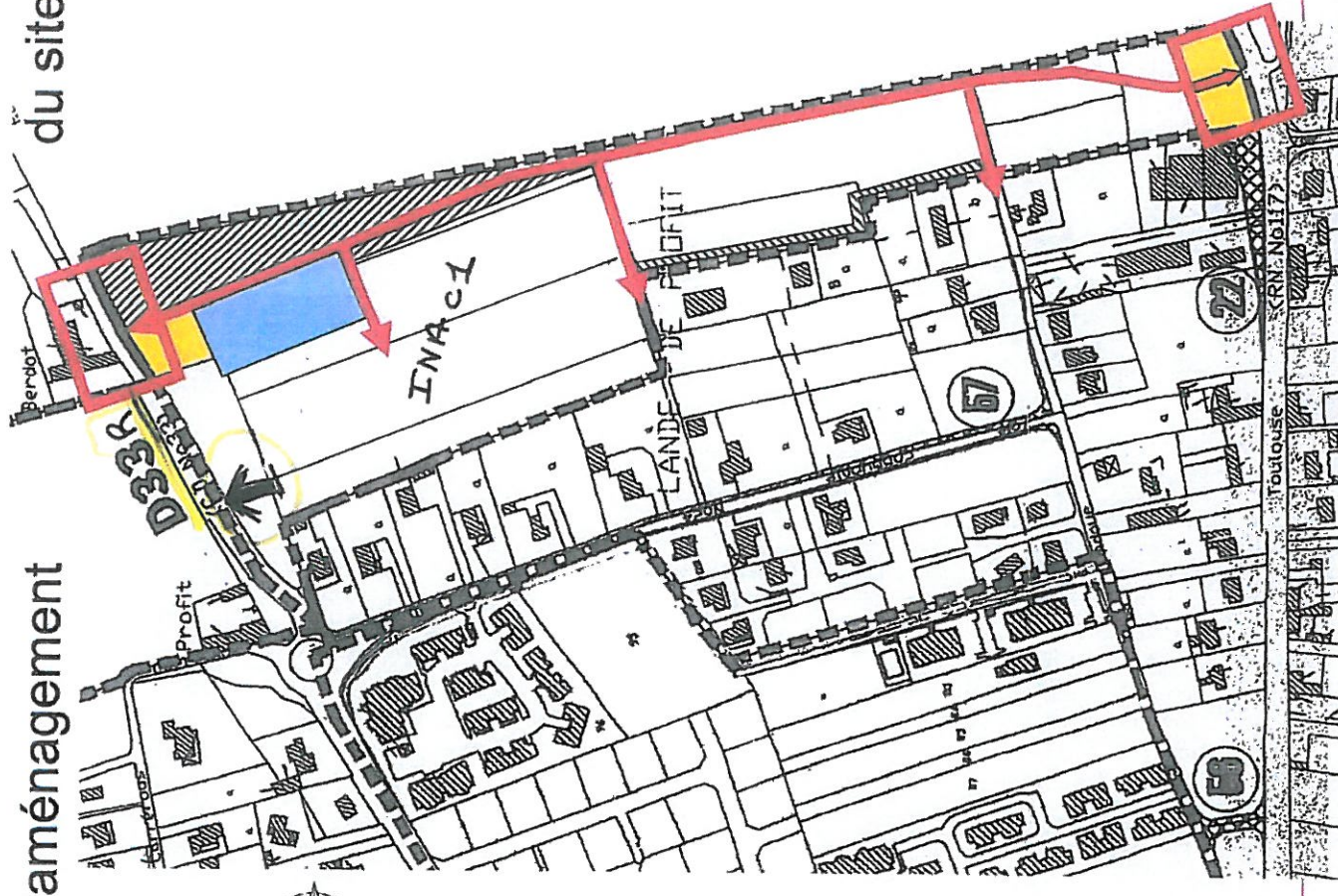
Orientation d'aménagement

du site des Landes :



Dispositions indicatives :

	Carrefour à aménager
	Voie à créer
	Point de raccordement de voie
	Espaces verts
	Bassin d'orage
	Espace public à créer



Echelle : 1/3000°

Atelier SOL ET CITE

3ème revision 2ème modification - POS de ST GAUDENS - 31

RD 817



Direction de l'Aménagement du Territoire
Philippe CLARY
 Directeur

54

Courrier arrivé
 le - 9 JAN. 2013
 Ville de
 SAINT GAUDENS

Toulouse, le - 7 JAN. 2013

Monsieur Jean-Raymond LEPINAY
 Maire
MAIRIE DE ST GAUDENS
 Rue de Goumetx
 BP 163
 31806 ST GAUDENS CEDEX

NOS REF : DAT/PHC/POS-PLU/IS/ML/ D1220714
 OBJET : Modification du POS

Affaire suivie par Ivania SAFFORES
 ☎ : 05 61 33 51 73
 Fax : 05 67 69 00 91

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier du 23 novembre 2012 concernant l'arrêt du projet de modification du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Saint Gaudens.

La Région Midi-Pyrénées, à ce jour, n'a aucune observation à formuler concernant ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Philippe CLARY

MAIRIE DE ST GAUDENS
 ARRIVÉ LE
 10 JAN. 2013
 SERVICE URBANISME



PLAN D'OCCUPATION DES SOLS 3EME REVISION – 2EME MODIFICATION

DEUXIEME CONSULTATION DES SERVICES ET PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES ET RETOURS :

* Courrier de la Communauté de Communes du Saint Gaudinois ayant motivé cette deuxième consultation,

* Les services qui ont répondu :

- DDT,
- Chambre d'Agriculture,
- Conseil Général : Direction des affaires économiques et du développement local,
- Région
- CCI.



Monsieur le Maire
Mairie de Saint-Gaudens
Rue de Goumetx

31 800 SAINT GAUDENS



Nos réf : JRL/CB/CV
Objet : complément modification POS
Commune de Saint-Gaudens

Saint-Gaudens, le 30 janvier 2013

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du projet de construction d'un musée automobile sur une partie du camping municipal et pour lequel une convention de mise à disposition dudit bien immobilier doit être signée entre la Communauté et la Commune de Saint-Gaudens, je vous sollicite tardivement, afin qu'un complément soit apporté au règlement de zonage.

En effet, afin de pouvoir concrétiser ce projet à vocation touristique et culturel, il serait nécessaire de rajouter cette précision dans le règlement de la zone NC b du POS en vigueur et cela à l'occasion de la modification en cours.

Conscient de la demande tardive je vous remercie de la suite favorable donnée à cette demande sous réserve d'une validation des autorités compétentes en la matière

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Jean Raymond LEPINAY

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction départementale des territoires

Saint-Gaudens, le 20 FEV. 2013

Service Territorial Sud

Le Sous-Préfet

Unité d'Aménagement Territorial

à

Affaire suivie par Jean Charles MOUREY
Téléphone : 05 62 00 74 23
Télécopie : 05 62 00 74 21
Courriel : jean-charles.mourey@haute-garonne.gouv.fr

Monsieur Le Maire
Pôle Urbanisme
Hotel de Ville
Rue du Goumetx
B.P. 63
31806 SAINT-GAUDENS CEDEX



Objet : Ville de Saint-Gaudens – Projet de modification du P.O.S.

Réfer : Votre courrier du 07/02/2013 - JRL/AS

Par courrier en date du 7 Février 2013, vous m'avez transmis, ainsi qu'aux services de la Direction Départementale des Territoires, le projet de la deuxième modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de Saint-Gaudens.

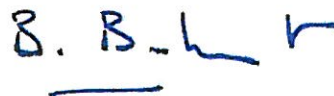
Après examen du dossier, je constate que vous envisagez d'autoriser la construction d'équipements publics de loisir et/ou culturel en zone Ncb du P.O.S.

Pour mémoire, la zone NC est une zone de richesse naturelle à protéger en raison notamment de la valeur agricole des terres ou de la richesse du sol ou du sous-sol (article R.123-18 de l'ancien code de l'urbanisme). En application du code de l'urbanisme, seules peuvent être admises en zone NC, les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et, par exception, celles nécessaires au service public ou d'intérêt collectif. Votre projet de musée ne peut être considéré comme une construction ou installation nécessaire aux services publics ou d'intérêt collectif.

En conséquence, une telle modification serait illégale.

Toutefois votre projet de construction d'un musée pourrait être réalisable à la condition de réviser votre document d'urbanisme.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet,



Bernard BAHUT



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE

MONSIEUR JEAN-RAYMOND LEPINAY
MAIRIE DE SAINT GAUDENS
RUE DE GOUMETX – BP 163
31806 SAINT GAUDENS CEDEX

Réf : YP.CL.SD.2013_84
Pôle Territoires
Dossier suivi par : Christine LOBRY
Tél : 05 61 10 42 91

Toulouse, le 18 février 2013

Siège social

61 allée de Brienne BP 7044
31069 Toulouse cedex 7
Tél : 05 61 10.42.50
Fax : 05 61.23.45.98

Nord / Lauragais / Vallées

Maison des Vins
140 allée du château
31620 Fronton
Tél : 05 61 82.13.28
Fax : 05 61.82.51.88

1 av. Flandres Dunkerque
31460 Caraman
Tél : 05.61.27.83.37
Fax : 05.61.81.74.92

28 route d'Eaunes
31605 Muret cedex
Tél : 05 34 46.08.50
Fax : 05 61 51.34.69

Comminges / Volvestre

6 Espace Pégot
31800 St-Gaudens
Tél : 05.61 94.81.60
Fax : 05.61 94 81.65

Objet : complément à la 2^{ème} Modification du POS de la commune de Saint-Gaudens

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis pour avis en date du 11/02/2013 un dossier complémentaire (CD-rom) concernant la 2^{ème} modification du POS.

Dans la notice explicative, nous constatons que la modification du règlement de la zone NCb (camping municipal) n'a pas d'impact sur l'activité agricole. **Nous formulons un avis favorable sur ce point.**

Nous avons aussi constaté l'évolution du dossier dans les justifications de l'ouverture de la zone IINAF, ce qui est positif.

Ainsi, cet avis sur la modification du règlement de la zone NCb complète notre avis du 10/01/2013 sur ce projet de 2^{ème} modification du PLU.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos meilleures salutations.

Yvon PARAYRE,
Président



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 18310004900018
APE 911A

www.haute-garonne.chambagri.fr



DIRECTION
DES AFFAIRES
ECONOMIQUES ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL

Dossier suivi par :
Catherine TEULERE
Tél : 05 34 33 46 05
Fax : 05 34 33 43 90
Réf. à rappeler :
DAEDL / CT / /

Toulouse le 13 février 2013

Monsieur Jean-Raymond LEPINAY
Maire de Saint-Gaudens
Mairie de Saint-Gaudens
31800 SAINT-GAUDENS

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier du 7 février 2013, par lequel vous m'informez d'une modification apportée au dossier de projet de modification n°2 du P.L.U. de votre commune.

Après consultation des services, je vous informe que cette modification n'appelle, de ma part, aucune observation particulière supplémentaire, qui pourrait s'ajouter à celles formulées dans mon courrier du 18 décembre 2012 (ci-joint).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.


Pierre IZARD
Président du Conseil Général



~~DA~~ ST
DAA

Toulouse, le 8 février 2013

383

Le Président
Martin MALVY
Amén. Mini. Gc

Accusé de réception

Monsieur Jean-Raymond LEPINAY
Maire
MAIRIE DE ST GAUDENS
Rue de Goumetx
BP 163
31806 ST GAUDENS CEDEX

NOS REF : MM/AD/A1304040
OBJET : MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu le courrier que vous avez adressé à la Région en date du 7 février 2013.

Votre demande a été confiée à la Direction de l'Aménagement du Territoire qui ne manquera pas de vous répondre dans les meilleurs délais.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments distingués.

hsk wse

Martin MALVY



Le Président
FS/JP



Monsieur Jean-Raymond LEPINAY
Maire
Mairie de Saint-Gaudens
Rue de Goumetx
BP 163
31806 SAINT-GAUDENS CEDEX

Toulouse, 28 Février 2013

Monsieur le Maire,

Objet :
2ème modification POS
Saint-Gaudens

Vous avez bien voulu nous consulter sur le projet cité en objet et je vous en remercie.

Après consultation de mes collègues et instruction de ce dossier par mes services, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse émet un avis favorable sur la modification du P.O.S. de la commune de Saint-Gaudens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Bien à toi



Alain DI CRESCENZO

POSITION DE LA COMMUNE CONCERNANT LES AVIS DES SERVICES DANS LE CADRE DE LA 2EME MODIFICATION DU POS :

A - Première consultation des services :

Demandes ou points soulevés par les services de l'Etat et Personnes Publiques Associées et choix de la commune :

Avis de la DDT :

- Avis favorable, pas d'observations.

Avis de la Région Midi-Pyrénées :

- Avis favorable, pas d'observations.

Avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie :

- **Secteur Bordebasse – La Graouade : terrains précédemment classés UF intégrés dans la I NA f.**

Les terrains classés en UF dans le POS en vigueur et non construits à ce jour, ont été classés en I NA f dans la modification. La commune a fait le choix de les intégrer dans le schéma d'aménagement d'ensemble du secteur, pour une meilleure rationalisation des voiries et des réseaux qui seront réalisés par la Communauté de Communes (aménageur).

Les terrains construits ont été laissés en UF, sauf le long de la route du circuit où un terrain bâti et la parcelle libre à côté, ont été intégrés dans la zone I NAF parce que l'aménagement d'un carrefour est prévu à ce niveau. L'intégration de ces parcelles permettra plus de possibilité pour le traitement du linéaire de la voie et du carrefour.

Le règlement de la zone I NAF n'empêche pas l'évolution du bâti existant.

- **Secteur Les Landes :**

Concernant les commerces, le règlement prévoit que seuls les commerces non alimentaires sont autorisés. L'interdiction de commerces non alimentaires ayant été levé sur la ZAC des Landes, le règlement sera modifié sur ce point.

L'article 12 du règlement concernant le stationnement pour les établissements commerciaux sera harmonisé entre les zones I NA f et I NA c1 et UF. Les critères de la zone I NA f seront étendus.

Il sera noté : « Pour les commerces de plus de 100 m² de surface de vente, il est exigé une place de stationnement pour 10 m² de surface de vente. »

Avis du Conseil Général : Direction des affaires économiques et du développement local :

- **Secteur Les Landes :**

La connexion du site à la RD 33r a été modifiée conformément à la demande.

- **Secteur Bordebasse – La Graouade :**

La connexion du site au giratoire de la RD 21 et de la RD 21 j a été modifiée conformément à la demande.

- **Modification des emplacements réservés :**

La modification des emplacements réservés demande une réflexion plus large qui est en cours dans le cadre de la révision du POS en PLU.

Dans la modification, la commune souhaite uniquement réparer l'erreur matérielle de la page manquante.

Avis de la Chambre d'Agriculture :

• Ouverture de la zone II NA f, secteur Bordebasse – La Graouade :

Descriptif et justification des besoins immédiats nouveaux au regard des autres zones, de leurs disponibilités foncières, justifiant l'ouverture de 40 ha :

- Au sein du STIE (Schéma Territorial des Infrastructures Economiques) du Pays Comminges Pyrénées et notamment de son Schéma Economique en cours de validation, il est préconisé que sur le territoire du Pays il puisse y avoir une à 2 ZIR (Zones d'Intérêt Régional) servant de vitrine au territoire améliorant ainsi son positionnement et son image. Sur le territoire du Saint-Gaudinois un pôle artisanal, industriel et logistique à cheval sur plusieurs communes, pourrait constituer une de ces 2 ZIR. Il suffirait pour cela de requalifier 6 ZA voisines (dont Bordebasse et Graouade). Ce travail permettrait en plus, une meilleure optimisation du foncier par l'utilisation des dents creuses et une meilleure optimisation des dépenses de viabilisation de parcelles (car dans certains cas les réseaux sont déjà existants) ;
- Dans sa compétence économique, la CCSG a fait réaliser en 2010 une étude de positionnement économique de son territoire. Le service de la DAEDL du Conseil Général de la Haute Garonne a été mandaté pour cette mission. Une des grandes conclusions faisait ressortir qu'il fallait arrêter le tout développement commercial sur la partie EST du territoire pour se consacrer au développement artisanal et industriel sur la partie OUEST afin d'équilibrer les pôles d'activités ;
- Cela d'autant plus que la zone bénéficiait depuis peu (septembre 2009) de la mise en service de la totalité de la déviation SUD de la ville de Saint-Gaudens, reliant ainsi la sortie de l'autoroute A64 à cette zone de Bordebasse / Graouade, facilitant ainsi son accessibilité ;
- D'autant plus aussi que le secteur dispose déjà d'un équipement structurant à savoir le Parc des Expositions du Comminges, qui pourrait jouer un rôle moteur au développement de la zone (mais aussi de deux restaurants, un hôtel) ;
- La zone bénéficie déjà d'une réserve foncière portée par la CCSG (environ 13ha). La CCSG qui dispose déjà du droit de préemption continuera de l'appliquer à l'avenir. En 2012 elle a appliquée ce droit de préemption sur 4.1ha correspondant à 3 ventes.
- Sur Bordebasse et la Graouade, la viabilisation des terrains est quasiment faite, les réseaux sont très proches, l'assainissement collectif existe ;
- Sur les deux dernières années la CCSG a recensée 45 demandes d'installations d'entreprises (plus de 14ha), dont 16 uniquement sur Bordebasse / Graouade (7.5 ha) ;
- Enfin, il est à noter qu'il existe certes déjà des terrains classés en zone constructible sur les autres zones d'activités des communes avoisinantes, pour autant la propriété foncière étant privée dans ces dernières, les prix de ventes ne coïncident pas toujours avec les réalités du marché, car trop élevés. Dans d'autres cas, le foncier n'est pas mis à la vente, il est utilisé à des fins agricoles.

- **Secteur Des Landes : (ZAC date de 1996). Le POS ne semble pas avoir inscrit ce secteur en zone constructible. Il s'agirait de créer une nouvelle zone INA c1 : ne faut-il pas réviser le POS ?**

L'intégration de cette ZAC peut se faire dans le cadre de cette modification. Le POS par ailleurs, est en cours de révision.

B - Deuxième consultation des services (suite à la demande de la Communauté de Communes DU St Gaudinois) :

La Communauté de Communes du St Gaudinois souhaite installer un projet de musée à propos « du circuit automobile du Comminges » sur le secteur NC b du camping.

La commune souhaite donner une suite favorable à ce projet qui jumelé au camping confortera l'offre touristique.

Avis de la DDT :

- Avis défavorable sur la modification du règlement de la NC b (camping municipal) pour y autoriser le musée.
- La commune annule ce point dans les objets de ma deuxième modification du POS.

Avis de la Chambre d'Agriculture :

- Avis favorable.
- L'évolution du dossier suite au premier avis de la chambre d'agriculture a été remarquée et notée favorablement par la Chambre d'Agriculture.

Avis du Conseil Général : Direction des affaires économiques et du développement local :

- Avis favorable, pas d'observations.

Région Midi Pyrénées :

- Transmission du dossier à la Direction d'Aménagement du Territoire.

CCI :

- Avis favorable, pas d'observations.

Le 8 mars 2013

Pour le bureau d'études :

Brigitte FRAUCIEL